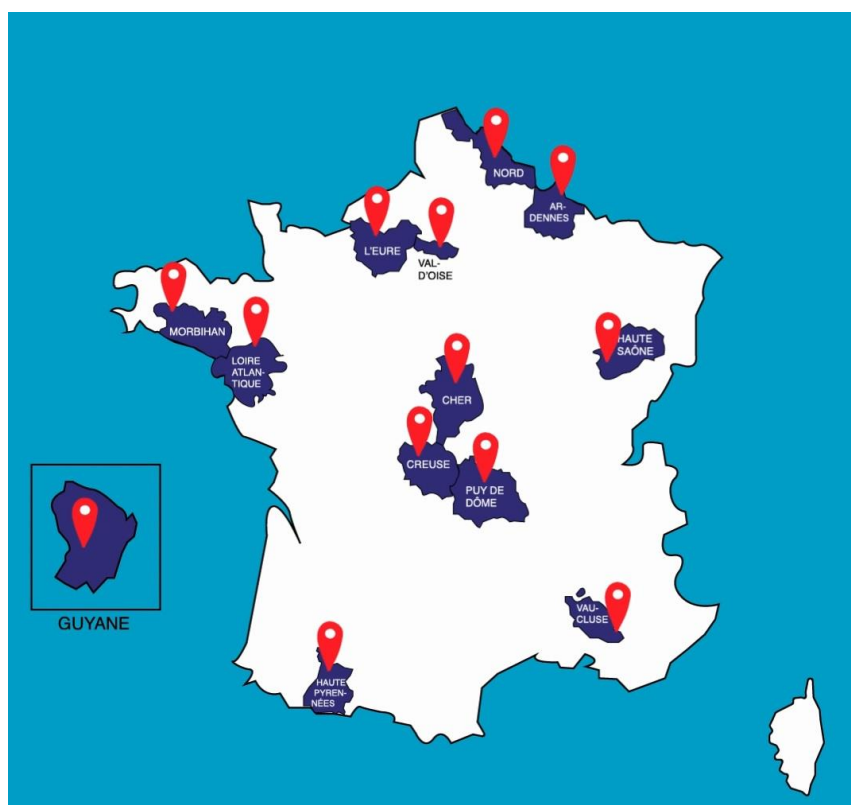


Jeudi 17 janvier 2019

Service national universel : mise en œuvre dans treize départements pilotes dès juin 2019

Suite à la remise du rapport sur la consultation de la jeunesse à Gabriel Attal, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, une première étape dans la mise en place opérationnelle du Service national universel (SNU) s'amorce dans les territoires. En juin 2019, **2 000 à 3 000 jeunes participeront à la phase de préfiguration du SNU dans treize départements représentatifs de la diversité des territoires.**

- Ardennes
- Cher
- Creuse
- Eure
- Guyane
- Hautes-Pyrénées
- Haute-Saône
- Loire-Atlantique
- Morbihan
- Nord
- Puy-de-Dôme
- Val d'Oise
- Vaucluse



Les jeunes appelés volontaires mobilisés pour cette phase de préfiguration participeront d'abord en juin 2019 à un séjour de cohésion de quinze jours. Puis, ils réaliseront dans un second temps leur mission d'intérêt général, d'une durée de quinze jours également, entre juillet 2019 et juin 2020.

Rappel des quatre objectifs du Service national universel :

- Accroître la cohésion et la résilience de la nation, en développant une culture de l'engagement
- Garantir un brassage social et territorial de l'ensemble d'une classe d'âge
- Renforcer l'orientation en amont et l'accompagnement des jeunes dans la construction de leurs parcours personnel et professionnel
- Valoriser les territoires, leur dynamique et leur patrimoine culturel

« *Le Service national universel répond à un constat sans appel : la jeunesse manque d'un moment de cohésion, de mixité, de cohésion sociale et territoriale, autour des valeurs de la République. Sortir de son environnement immédiat, se confronter à l'autre, découvrir un territoire, sont autant d'opportunités de se construire, de forger son identité. Ce moment doit aussi permettre de lever les freins à l'engagement. S'engager, c'est donner de son temps pour l'intérêt général. C'est aussi grandir, développer des compétences qui seront utiles pour s'insérer professionnellement. Or, si une écrasante majorité des jeunes veulent s'engager, ils sont trop nombreux à être freinés, pour des raisons financières, sociales, géographiques, culturelles. Notre pays ne montre pas suffisamment à ses jeunes leur utilité sociale.* »
Gabriel Attal

1) Le séjour de cohésion

Recrutement des volontaires :

Recrutement par les services de l'État dans chaque département (rectorat, centres de formation d'apprentis, missions locales, etc.) afin de composer une cohorte représentative de la jeunesse de chaque territoire (respectant les parts respectives de jeunes lycéens, décrocheurs, apprentis, etc.)

Les activités :

Au cours du séjour de cohésion, les activités sont divisées en deux « blocs » principaux :

→ **Modules de formations articulés autour de sept thématiques :**

- Défense, sécurité et résilience nationales
Exemple : sécurité routière et code de la route. Sensibilisation à la perception des risques routiers. Intervenants : gendarmes.
- Autonomie, connaissance des services publics et accès aux droits
Exemple : connaissance des principaux services publics, études de cas concrets, organisation de visites (centre des impôts, mairie, etc.). Intervenants : fonctionnaires territoriaux.
- Citoyenneté et institutions nationales et européennes
Exemple : sensibilisation aux valeurs (liberté, égalité, fraternité) et au modèle républicain, laïcité, égalité femmes/hommes, connaissance des droits et devoirs, etc.
Intervenants : encadrement du centre et/ou intervenants extérieurs (fonctionnaires territoriaux, associations, etc.)
- Développement durable et transition écologique
Exemple : visite de sites (tri des déchets, etc.), études de cas contextualisés.
Intervenants : agents communaux, associations.

- **Activités sportives et de cohésion**
Exemple : étude de cas sur le rôle de l'arbitre, l'univers des supporters, la lutte contre le hooliganisme. Intervenants : arbitres, fédération sportives, éducateurs sportifs.
- **Culture et patrimoine**
Exemple : découverte du patrimoine culturel local, visite d'un site culturel et restitution collective. Intervenants : direction régionale des affaires culturelles, professeurs documentaliste ou d'histoire-géographie volontaires, etc.
- **Découverte de l'engagement**
Exemple : sensibilisation aux différentes formes d'engagement, « forum de l'engagement ». Intervenants : jeunes bénévoles et volontaires dans les différentes formes d'engagement existantes (témoignages et rencontres en petits groupes), visites dans des structures d'accueil

→ **Bilans personnels** : bilan de santé, évaluation des apprentissages fondamentaux de la langue française, premier bilan-découverte de compétences incluant une composante numérique.

Exemple : test d'évaluation des apprentissages fondamentaux de la langue française ; bilan compétences numériques et de première orientation professionnelle ; bilan de santé. Intervenants : encadrement du centre, fonctionnaires territoriaux, associations d'insertion, personnel médical, etc.

« Le SNU sera un outil puissant d'insertion pour les jeunes décrocheurs. Il marque aussi l'engagement de l'État de ne laisser aucun jeune sans solution et constitue une brique importante dans l'extension de l'obligation de formation jusqu'à 18 ans [annoncée par le Président de la République dans le cadre du Plan Pauvreté, ndr]. Cela s'inscrit aussi dans un contexte inédit puisque nous investissons 15 Md€ pour la formation et les compétences des jeunes les plus éloignés de l'emploi ».

Gabriel Attal

Une large place sera également accordée aux symboles de la République et de la nation (salut au drapeau et hymne national, etc.).

Les centres d'hébergement :

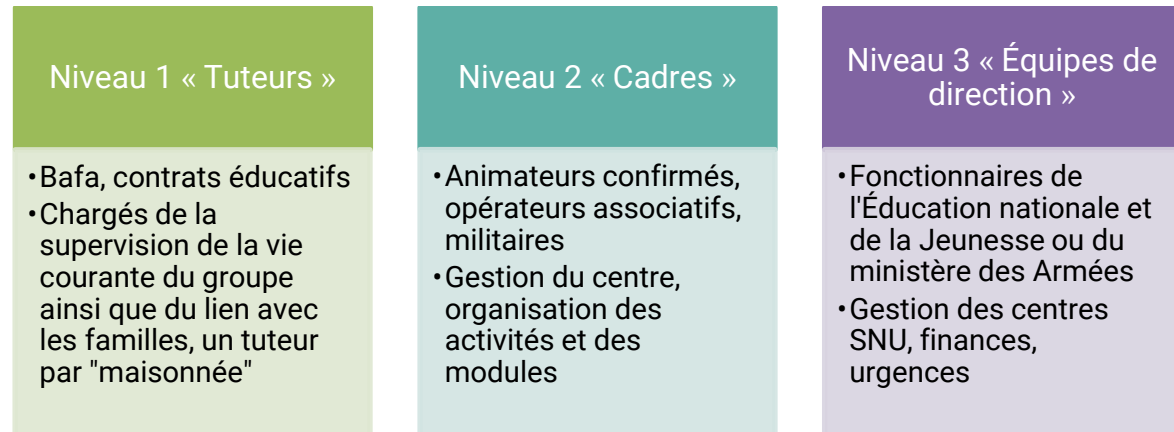
Les centres SNU sont des internats, des centres de vacances, des bâtiments du ministère des Armées, etc. et les appelés sont répartis en « maisonnées » (dizaine de jeunes) afin de renforcer la cohésion et la responsabilité collectives.

« La vie collective permet de faire l'expérience d'une citoyenneté active, notamment au travers de « conseils de maisonnées » : des créneaux quotidiens seront dédiés à la pratique de la démocratie interne et seront animés par les tuteurs ».

Gabriel Attal

L'encadrement :

Trois niveaux d'encadrement :



2) Mission au service de l'intérêt général

Une fois le séjour de cohésion effectué, les volontaires réaliseront dans un second temps leur mission d'intérêt général d'une durée de quinze jours durant l'été ou au cours de l'année scolaire suivante. Les modalités suivantes sont possibles :

- **Mission perlée** : un ou plusieurs appelés apportent leur concours régulier à une structure locale association ou chargée de service au public, comme les clubs sportifs, les services de pompiers, les EPHAD, etc.
- **Mission ponctuelle** : un ou plusieurs appelés apportent leur concours à un projet d'intérêt général existant et ponctuel comme l'organisation d'événements culturels ou sportifs, des chantiers de restauration du patrimoine, etc.
- **Projet SNU** : les appelés apportent leurs concours à un projet *ad hoc*, mis sur pied grâce à la participation des appelés SNU et permettant d'apporter un service substantiel à la société.
- **Projet collectif** : plusieurs appelés décident de poursuivre un projet autonome d'intérêt général accompagnés par une structure d'intermédiation spécialisée, par exemple le Réseau national des juniors associations (RNJA), la Fédération des Maisons Des lycéens (FMDL), etc.

Après la mise en place en janvier, d'un comité de pilotage SNU dans chaque département pilote, auquel est remis un cahier des charges national, le Ministre se déplacera dans chacun des départements afin d'accompagner les équipes régionales et départementales dans l'élaboration de leur projet de mise territorial.

CONTACTS PRESSE

Ministère de l'Éducation nationale
et de la Jeunesse

T 01 55 55 30 10

spresse@education.gouv.fr

Louis JUBLIN

07 86 30 15 60

louis.jublin@education.gouv.fr

www.education.gouv.fr/presse
<https://twitter.com/EducationFrance>

<http://jeunes.gouv.fr/bafa-bafd>
https://twitter.com/jeunes_gouv